

## Bilan des financements associatifs pour l'accompagnement de la transition écologique DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Année 2023

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires entretient un partenariat solide avec les acteurs de la société civile que sont les associations, partenariat concrétisé par des relations fondées sur la contractualisation, la transparence et l'évaluation. Les associations accompagnent, diversifient et enrichissent l'action publique dans le domaine de l'environnement, facilitent la participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques dans ce domaine, sensibilisent aux diverses thématiques couvertes par le développement durable, la transition écologique et solidaire. De son côté, l'État accompagne le secteur associatif à la prise en compte de ses politiques publiques, à l'instar de la démarche de territorialisation de la planification écologique et la stratégie française sur l'énergie et le climat.

Les financements et les aides accordés par le ministère aux associations sont l'un des modes de reconnaissance de leur action d'intérêt général dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC) apporte également un appui opérationnel à certains projets innovants et participe à la capitalisation et la valorisation des actions menées par la société civile pour accélérer ou amplifier la transition écologique de leurs territoires. Pour ce faire, la DREAL BFC s'appuie sur la plateforme internet Coopération Transition BFC.



En particulier dans le cadre de la planification écologique, les associations et plus globalement les acteurs de la société civile contribuent à l'ensemble des chantiers de la planification écologique. De plus, ils agissent de manière transversale en questionnant les manières d'agir sur les territoires, en mobilisant les pouvoirs publics et en favorisant la participation des citoyens aux transitions.



Découvrez plus en détails la contribution de la société civile à la planification de la planification écologique en suivant ce lien.



## Bilan 2023 du programme de subventions aux associations

La DREAL BFC accompagne financièrement plusieurs associations dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publics, comme la préservation de la biodiversité et le suivi de la qualité de l'air.

Ce bilan concerne uniquement le programme de subventions à destination des associations œuvrant pour l'accompagnement à la transition socio-écologique des territoires, à travers le partenariat associatif et l'éducation à l'environnement. L'objectif est de construire et de pérenniser des partenariats entre la DREAL et les associations dans l'optique d'œuvrer ensemble à l'accomplissement d'objectifs communs ou de même nature.

Les subventions sont destinées à des projets liés à la promotion de l'environnement et du développement durable, favorisant la mise en œuvre de la planification écologique, selon les axes prioritaires suivants :

Axe 1 : La contribution au dialogue environnemental institutionnel

Axe 2 : L'animation des réseaux associatifs

Axe 3 : L'animation d'actions d'éducation à l'environnement, au développement durable, d'information et de débat

Axe 4 : Le développement d'expérimentations en faveur des transitions dans les territoires

### Chiffres clés 2023

# 24

**Associations  
subventionnées**

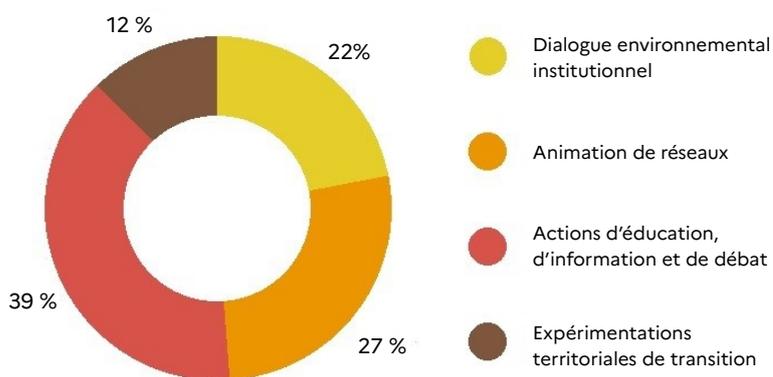
- 147 salariés en Équivalents Temps Plein
- 1169 bénévoles actifs
- 12 têtes de réseaux régionaux
- 12 têtes de réseaux départementales ou infra-départementales
- 243 associations fédérées par des têtes de réseaux

# 43

**Programmes  
d'actions**

# 403 600 €

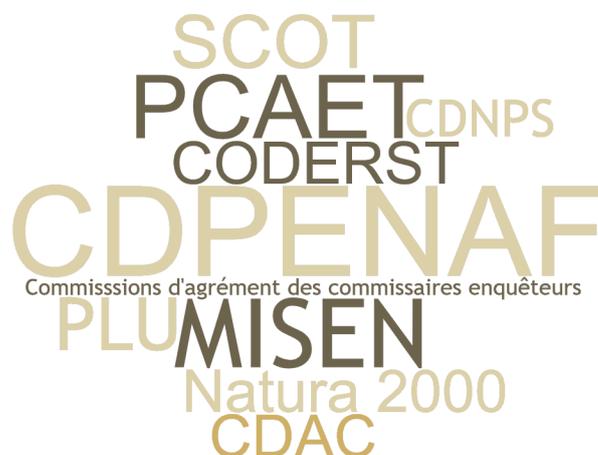
**Budget 2023**



## AXE 1 – La contribution au dialogue environnemental institutionnel

De nombreuses associations contribuent au dialogue environnemental au travers de leur participation aux sollicitations des pouvoirs publics sur les enjeux de la transition écologique. Elles participent ainsi aux comités, réunions ou encore ateliers organisés par des collectivités, l'État ou leurs opérateurs en fonction des thématiques et du type de projets.

Ces temps de concertation permettent d'étudier des projets, démarches et stratégies en faisant dialoguer les parties prenantes. Le financement des associations leur permet de participer à ces réunions qui nécessitent des déplacements et des temps de préparation. En particulier, la présence d'associations agréées pour l'environnement est obligatoire au sein de plusieurs instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable.



### Exemple d'instance de dialogue environnemental

#### La commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été mise en place en 2014 et s'inscrit parmi les outils de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Elle peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. La CDPENAF a le pouvoir d'émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme.

La CDPENAF associe notamment des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des représentants du secteur agricoles et des associations agréées de protection de l'environnement.

Parmi les associations accompagnées par la DREAL, à titre d'exemple, ADENY dans l'Yonne, le CNAD dans la Nièvre ou encore JNE dans le Jura participent aux CDPENAF de leur département en tant qu'associations agréées pour l'environnement. La participation des associations à la CDPENAF contribue à la démarche de planification écologique, au travers des leviers Mieux se Loger et Mieux Préserver.



## AXE 2 - L'animation des réseaux associatifs

Le soutien à des associations dites « têtes de réseaux » permet de contribuer à une mise en synergie des nombreuses associations qui œuvrent en faveur de l'environnement sur le territoire régional.

La mise en réseau des associations permet des rencontres entre acteurs, des formations à destination des membres, l'essaimage d'expérimentations réussies, la mise en commun des moyens humains et matériels pour une meilleure efficacité. Tous ces échanges permettent d'amplifier la transition écologique des territoires et de mettre en lumière le rôle crucial des associations et de la société civile dans ces transitions.

Avec 243 associations fédérées, les têtes de réseaux accompagnées financièrement par la DREAL BFC permettent une couverture de l'ensemble de la région. Cela démontre l'engagement de nombreux citoyens sur ces enjeux et la multiplicité des projets existants qui peuvent ainsi s'inspirer de l'expérience des uns des autres. En particulier 1169 bénévoles participent activement à la concrétisation des projets financés par la DREAL.

### Exemple d'association accompagnée

#### La Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté

La Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté (LPO BFC) est une association qui compte plus de 3600 adhérents et 500 bénévoles. Agréée au titre de la protection de la nature, elle a pour objet « d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité, sur le territoire régional »

La LPO BFC compte 8 délégations territoriales et 13 groupes locaux qui mènent des actions et des projets variés.

Pour l'exemple, la DREAL BFC accompagne financièrement la LPO BFC dans la conception de son Agenda Nature. Cet agenda regroupe toutes les activités, gratuites, proposées par des bénévoles et des salariés à travers toute la région. Ce travail de coordination et d'accompagnement des groupes locaux permet de valoriser toutes ces événements et d'encourager ainsi la participation des habitants à ces activités de sensibilisation, d'éducation à l'environnement ou encore de débat.

L'agenda Nature de la LPO BFC 2024 est disponible depuis le début de l'année et compte plus de 540 activités. Il contribue la démarche de planification écologique, au travers du chantier Mieux Préserver.



## AXE 3 – Le développement d'expérimentations en faveur des transitions dans les territoires

Le contexte de la crise écologique et de la biodiversité implique une incertitude liée à l'ampleur des enjeux auxquels nous devons faire face au même temps qui freine la capacité d'agir dans les territoires. Que faire ? Par où commencer ? Le mode d'action fondé sur l'expérimentation locale consiste à tester de nouvelles solutions : de nouvelles manières de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux.

C'est une démarche de projets qui consiste à se donner le temps pour imaginer des solutions concrètes et innovantes bénéfiques pour l'environnement et pour le territoire. Le mode d'action expérimental repose sur le droit à l'erreur, le tâtonnement, l'évaluation continue et un engagement dans la diffusion des résultats. Une fois terminée, l'expérimentation implique en effet une phase d'essaimage pour donner envie à d'autres territoires de s'engager dans des démarches similaires. L'essaimage n'est pas une réplique, mais une démarche d'inspiration et d'adaptation au contexte local.

La DREAL BFC apporte un appui financier et opérationnel aux associations qui développent et testent des démarches innovantes visant à accélérer la transition écologique ou à lui donner plus d'ampleur par la capitalisation et la diffusion des expérimentations à l'échelle régionale.

### Exemple d'expérimentation accompagnée

#### L'accompagnement des épiceries sociales et solidaires dans des trajectoires de transition, par l'association Active

Les épiceries sociales et solidaires sont des espaces qui proposent des produits à des personnes à faible revenu à faible coût par rapport au prix du marché. Elles proposent également des accompagnements individuels et collectifs à leurs bénéficiaires.

Avec l'appui financier et opérationnel de la DREAL BFC, et soutenus par la DRAAF et la Région Bourgogne-Franche-Comté, Active a proposé à deux épiceries – Epi'Cerise à Vesoul et Au Caddy Fleury à Tournus – une démarche expérimentale sur la question de l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité, en inscrivant les épiceries sociales et solidaires comme des acteurs majeurs de la transition écologique, sociale et solidaire de leur territoire. Un diagnostic participatif a permis d'identifier et de réaliser un ensemble d'actions socio-écologiques : maraîchage biologique, fabrication de jus de fruits, ateliers de fabrication de produits ménagers, mise en place d'un compost, création d'un espace de vente dédié au vrac... La démarche a fait l'objet d'une capitalisation par le biais d'un film et d'un guide méthodologique.

La DREAL BFC a financé et accompagné ce projet de 2020 à 2022. En 2023, une démarche d'essaimage par la biais de la formation des épiceries sociales et solidaires aux enjeux écologiques a été financé. Cette expérimentation contribue à la démarche de planification écologique, au travers du chantier Mieux Produire, Mieux se Nourrir et Mieux Consommer.



## AXE 4 - L'animation d'actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, d'information et de débat

Les enjeux liés à l'environnement et au développement durable, en particulier le changement climatique et la préservation de la biodiversité, appellent une mobilisation de l'ensemble de notre société et de profondes évolutions des comportements individuels et collectifs. Dans ce contexte général qui imprime sa marque à toutes les échelles, du local à l'international, la compréhension des grandes transitions contemporaines et des enjeux écologiques, sociaux et économiques est plus que jamais nécessaire.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) fournit les clés d'analyse indispensables aux élèves, à la jeunesse, mais plus largement à tous types de publics pour construire un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement par : des actions pédagogiques favorisant le passage à l'action ; la production de connaissances et d'expertise spécifiques à destination des citoyens ; la contribution à la mobilisation citoyenne via des débats.

Par la diversité des initiatives et actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de participation qu'elle propose à tous les publics, tout au long de la vie, l'éducation au développement durable constitue ainsi un point d'appui essentiel des politiques publiques du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

La DREAL apporte un appui financier et opérationnel à des actions structurantes en matière d'éducation à l'environnement capables d'agir sur tout ou partie du territoire de Bourgogne-Franche-Comté, prioritairement selon une pédagogie active.

### Exemple d'association accompagnée

#### Bourgogne Énergies Renouvelables

Depuis 1998, Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) accompagne entreprises, collectivités territoriales, associations, fondations pour anticiper les enjeux climatiques et énergétiques, autour des enjeux de préservation des ressources naturelles, la sobriété en économisant les matières premières, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. L'association s'appuie également sur l'éducation et la sensibilisation des divers publics à travers des animations pédagogiques et la formation de formateurs. Elle met à disposition divers matériels pédagogiques sur l'ensemble des enjeux de la transition écologique via son centre de ressources.

À l'instar de beaucoup d'acteurs de l'EEDD, cette association contribue ainsi à l'ensemble des chantiers de la planification écologique.

